Rapport annuel

2024-2025

Au service de l'aménagement durable au Centre-du-Québec

Agence Forestière des Bois-Francs

TABLE DES MATIÈRES

04

MESSAGE DU PRÉSIDENT

05

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

05 Institution
05 Mandat
05 Territoire
07 Structure
08 Membres
- Les membres réguliers
- Les membres associés

09 Conseil d'administration
10 Comité exécutif
11 Comité expert
12 Personnel
- Le personnel de l'Agence

13

RAPPORT DES ACTIVITÉS

13 Contributions financières des partenaires
16 Contributions non monétaires des partenaires
17 Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées
19 Subvention 2021
21 Plan pour une économie verte 2030
22 Vérification opérationnelle
- Le bulletin de la vérification opérationnelle

24 Plan de protection et de mise en valeur (PPMV)
- Suivi et mise en œuvre du PPMV
- Transfert de connaissances
- Mise à jour du PPMV
- Plans d'aménagement forestier bonifiés
- Guide des saines pratiques d'interventions forestières en milieu humide boisé des forêts privées du Québec

26 Autres activités
- Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec
- Certification forestière
- Réglementation municipale
- Démarche régionale de mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois

29

PLAN D'ACTION

30 Programme de mise en valeur des forêts privées

LISTE DES ANNEXES

31

ANNEXE 1
LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2024-2025

32

ANNEXE 2
LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2024-2025

MESSAGE DU PRÉSIDENT

La forêt privée a bénéficié en 2024-2025 de budgets supplémentaires. En effet, le MRNF a bonifié le programme régulier de 147 M$ pour 5 ans. Au cours de cette première année, l'Agence a obtenu 1 537 000 $ qui se sont ajoutés aux 1 903 400$ de base. Les conseillers forestiers ont ainsi vu leur allocation pratiquement doublée sans préavis. À la lumière des résultats de la livraison du programme d'aide, on peut constater à la grande satisfaction du Conseil d'administration que toutes les sommes allouées aux conseillers forestiers ont été investies. Et même certains conseillers forestiers ont réalisé plus de travaux qui devront être facturés en 2025-2026 ce qui laisse croire que nous aurions pu avoir une plus grande enveloppe budgétaire. Les conseillers forestiers ont très bien répondu à la commande et je les en félicite!

Pour 2025-2026, le budget supplémentaire sera de 1 580 400 $ par rapport au total de 30 M$ accordé aux agences du Québec. Les critères de répartition utilisés par le MRNF changent chaque année depuis que des budgets supplémentaires sont accordés. Notre Agence n'a pas été avantagée, car sa part représente 5,3 % alors que la part du programme régulier est de 6,6 %. Pourtant le dynamisme de l'aménagement forestier dans la région du Centre-du-Québec n'est plus à démontrer. Il serait temps que l'Agence obtienne une plus juste part des budgets supplémentaires.

Au cours de l'année 2024-2025, le MRNF a exprimé le désir de procéder à la fermeture des bureaux d'enregistrement. Suivant cette intention, le conseil d'administration a communiqué à la ministre ses inquiétudes face à ces fermetures. Il a été demandé de mieux évaluer les impacts d'une telle décision. Le projet de loi 97 donne des responsabilités aux ingénieurs forestiers pour l'enregistrement des producteurs. De la façon dont cela est présenté, il demeure beaucoup de questions sur l'application.

Le programme régulier a été renouvelé pour les trois prochaines années. Avec les budgets supplémentaires disponibles en forêt privée, l'avenir semble prometteur. En ajout au budget supplémentaire déjà mentionné, l'Agence pourra compter sur des sommes dédiées à la réalisation de plans d'aménagement forestier bonifiés et à du boisement de friches.

En terminant, je tiens encore une fois à remercier les membres du conseil d'administration pour leur importante contribution à la mise en valeur des forêts privées du Centre-du-Québec. Merci également aux membres du personnel qui assurent la bonne marche quotidienne des activités de notre Agence.

Je vous souhaite une bonne 29e assemblée générale!

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

Institution

L'Agence Forestière des Bois-Francs a été instituée le 13 novembre 1996 en réponse aux travaux des partenaires de la forêt privée lors de la tenue du Sommet sur la forêt privée en 1995. L'Agence est une personne morale à but non lucratif et son fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du Code civil du Québec.

Mandat

La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* stipule que l'Agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées du territoire du Centre-du-Québec, en particulier par :

- L'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- Le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou les organismes concernés par ses activités.

Territoire

Le territoire de l'Agence forestière des Bois-Francs couvre la région administrative du Centre-du-Québec. Il s'étend sur 7 261 km^2 et 93 % de ce dernier appartient au domaine privé. La population de la région regroupe près de 260 034 personnes. Celle-ci est répartie en 80 municipalités qui sont regroupées en cinq municipalités régionales de comté (MRC) et deux territoires autochtones.

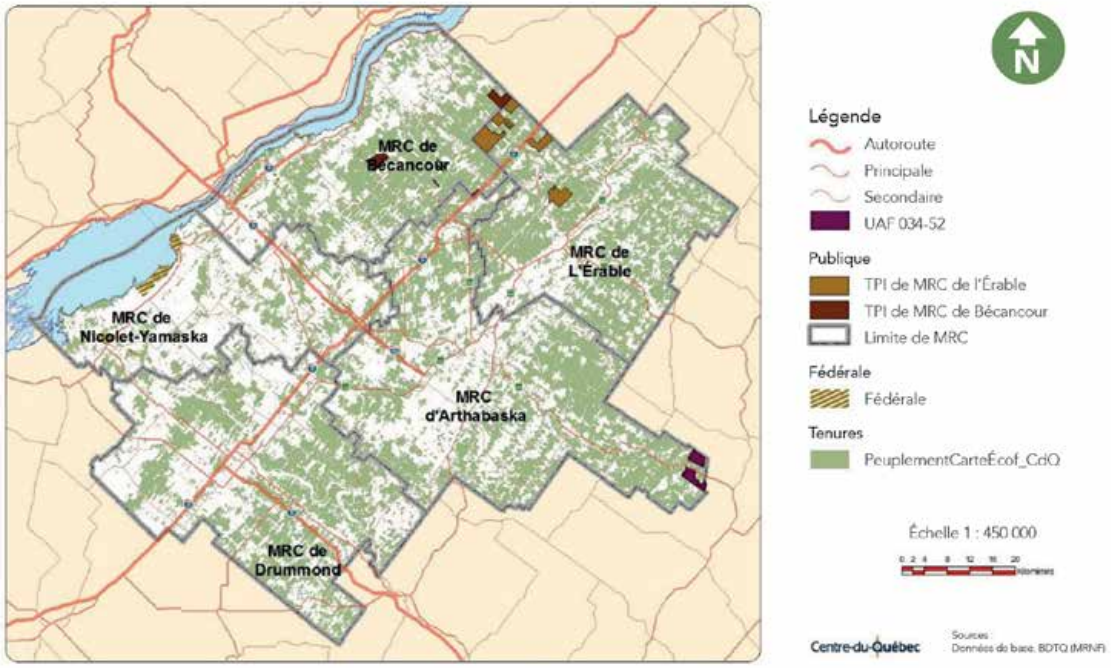

Le territoire forestier de l'Agence se caractérise par :

- 3 grandes zones écologiques : Érablière à caryer, Érablière à tilleul et Érablière à bouleau jaune;
- 2 zones topographiques : Plaine du Saint-Laurent et Coteaux des basses Appalaches;
- Plus de 348 500 ha boisés, ce qui représente 51 % de la superficie totale de la région;
- 38 % en forêts feuillues, 36 % en forêts mixtes, 19 % en forêts résineuses et 7 % en régénération;
- 90 % des forêts au stade jeune et 10 % en forêts matures.

Les propriétaires de boisés de la région se caractérisent par :

- 11 100 propriétaires de boisés;
- 2 340 propriétaires ayant le statut de producteur forestier;
- Une superficie moyenne de leurs boisés de 47 ha;
- Un âge moyen des producteurs forestiers de 58 ans.

Répartition du territoire forestier de l'Agence par MRC

MRC	Superficie forestière		Superficie totale (excluant l'eau)	
Arthabaska	103 519 ha	29,7 %	183 685 ha	27,5 %
Bécancour	62 253 ha	17,9 %	110 200 ha	16,5 %
Drummond	71 919 ha	20,6 %	155 491 ha	23,2 %
Érable	80 218 ha	23,0 %	122 084 ha	18,2 %
Nicolet-Yamaska	30 594 ha	8,8 %	97 853 ha	14,6 %
TOTAL	**348 503 ha**		**669 313 ha**	

Structure

Conformément aux décisions découlant du Sommet sur la forêt privée de 1995, l'Agence est formée de quatre partenaires, soit : le monde municipal, les industries de la transformation du bois, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et les propriétaires de boisés.

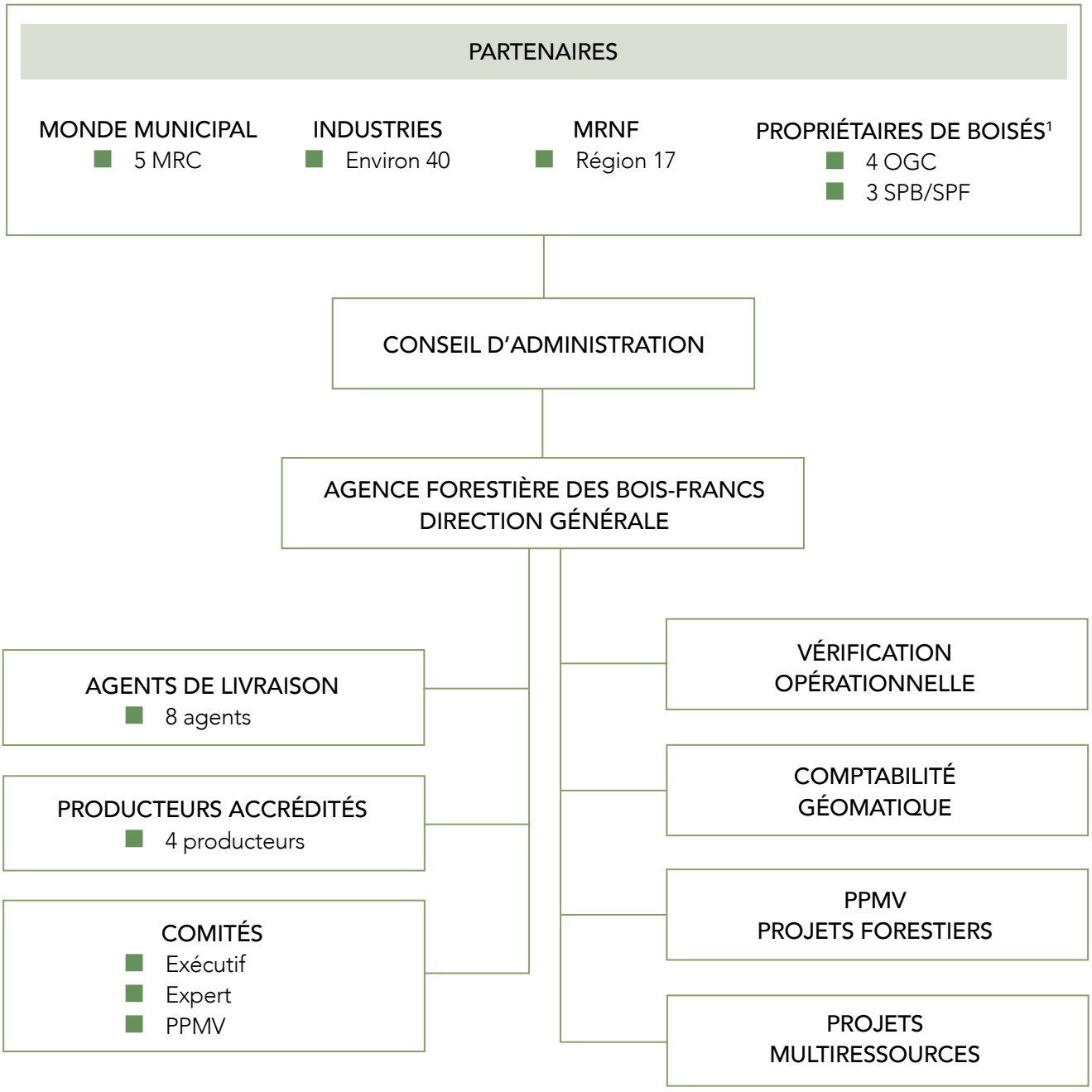

[1] *Organisme de gestion en commun (OGC)* *Syndicat de producteurs de bois ou de producteurs forestiers (SPB/SPF)*

Membres

En vertu du statut et des règlements de l'Agence forestière des Bois-Francs, il est possible pour les acteurs forestiers impliqués dans la région du Centre-du-Québec d'en devenir membres. Il existe deux statuts de membres au sein de l'Agence : les membres réguliers et les membres associés.

LES MEMBRES RÉGULIERS

Selon l'article 138 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, peut être admis comme membre régulier de l'Agence toute personne morale ou tout organisme œuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie de l'une ou l'autre des catégories et sous-catégories de membres suivantes :

- Les municipalités incluant les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales;
- Les organismes reconnus de producteurs forestiers, lesquels se divisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun (OGC) et les syndicats de producteurs de bois (SPB/SPF);
- Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, tels que les industriels du sciage, des pâtes et papiers, des panneaux, du déroulage, etc.

Membres réguliers en date du 31 mars 2025

Les municipalités

MRC Arthabaska	MRC
MRC Bécancour	MRC
MRC Drummond	MRC
MRC Érable	MRC
MRC Nicolet-Yamaska	MRC

Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Domtar	Pâtes
Préverco - Division scierie	Sciage
Vexco inc.	Sciage

Les organismes reconnus de producteurs forestiers

Groupement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic	OGC
Groupement forestier Arthabaska-Drummond	OGC
Groupement forestier Nicolet-Yamaska	OGC
La Forêt, coopérative de services forestiers	OGC
Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	SPB/SPF
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	SPB/SPF
Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec	SPB/SPF

LES MEMBRES ASSOCIÉS

Selon l'article 139 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, peut être admis comme membre associé toute personne ou tout organisme œuvrant sur le territoire du Centre-du-Québec, ayant des intérêts connexes à ceux de l'Agence et souhaitant promouvoir les objectifs de celle-ci. Cependant les membres associés ne bénéficient pas du cens d'éligibilité au conseil d'administration ni au droit de vote aux assemblées des membres. Toutefois, ils ont le droit d'assister à ces assemblées et même d'y prendre la parole.

Membres associés en date du 31 mars 2025

Conseillers forestiers de la région de Québec inc.	Consultant forestier
Groupe Immofor inc.	Consultant forestier
Moffet aménagement forestier inc.	Consultant forestier
SNG Foresterie Conseil inc.	Consultant forestier

Conseil d'administration

Conformément à son règlement intérieur, le conseil d'administration (CA) de l'Agence est composé de quinze (15) administratrices et administrateurs représentant le ministre (2), le milieu municipal (5), les propriétaires de boisés (2 SPB/SPF et 2 OGC) et l'industrie forestière (4).

Chaque groupe jouit d'un nombre égal de voix même si le nombre d'administrateurs est différent d'un groupe à l'autre.

Le conseil d'administration assure la gestion des affaires de l'Agence. Il exerce ses pouvoirs par voie de résolutions, étudie toute question qui lui est soumise par l'assemblée générale et veille à la bonne administration de l'Agence. Les décisions du conseil d'administration sont prises sur la base du consensus, c'est-à-dire lorsque tous les administrateurs se rallient à la décision proposée. Lorsque le consensus n'est pas possible, la décision est prise sur la base de la politique de fonctionnement du conseil d'administration et du conseil exécutif.

Composition du conseil d'administration en date du 31 mars 2025

Groupes	Administrateurs	Organismes	Mandat
Monde municipal	François Marcotte, prés.	MRC d'Arthabaska	2023-2025
	Jean-François Labbé	MRC de l'Érable	2024-2026
	Sylvain Cormier	MRC de Drummond	2024-2026
	Denise Gendron	MRC de Nicolet-Yamaska	2024-2026
	Mario Lyonnais	MRC de Bécancour	2023-2025
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	s.o.
	Yves Gauvreau	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	s.o.
Industrie	David Boisvert	Vexco inc	2024-2026
	Alain Thibeault	Préverco - Division scierie	2023-2025
	Siège vacant		
	Siège vacant		
Propriétaires (OGC)	Gaston Martineau	Groupement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic	2023-2025
	Pierre Sévégny	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	2024-2026
Propriétaires (SPB/SPF)	Caroline Houde	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	2023-2025
	Ghislain Leblond	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	2024-2026

Le conseil d'administration s'est réuni à sept (7) occasions au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2025.

Les principaux sujets sur lesquels l'attention du conseil d'administration s'est portée sont :

- L'adoption du budget administratif, de la programmation des travaux, de l'accréditation des agents de livraison et des producteurs forestiers ainsi que des allocations budgétaires;
- Le suivi de la vérification opérationnelle;
- Le suivi des contributions financières des industries forestières;
- Le budget supplémentaire;
- La politique sur le partage de l'aide financière entre les propriétaires forestiers;
- La politique sur les ressources humaines;
- Les modifications aux règlements intérieurs et aux PAF;
- La mobilisation des bois;
- Le suivi de la mise à jour du PPMV et le calcul de la possibilité forestière;
- Le plan d'aménagement forestier bonifié;
- La vente d'un conseiller forestier;
- L'enquête et le suivi d'une plainte;
- La Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec, 28e édition;
- La consultation sur l'avenir de la forêt;
- La bourse Pierre-Gaudet 2024.

Comité exécutif

Le comité exécutif réalise une analyse préliminaire des orientations et des affaires nouvelles. Les séances se déroulent selon la même approche que les réunions du conseil d'administration, c'est-à-dire : administration, décision, discussion, information et varia. Le point « décision » génère des décisions à caractère administratif et technique, ainsi que des recommandations ou des scénarios à des fins de discussions ou décisions au conseil d'administration.

Au 31 mars 2025, le comité exécutif était composé de :

Groupes	Administrateurs	Organismes
Monde municipal	François Marcotte, président	MRC d'Arthabaska
Propriétaires (SPB/SPF)	Ghislain Leblond, vice-prés.	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec
Propriétaires (OGC)	Gaston Martineau	Groupement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic
Industrie	David Boisvert	Vexco inc.
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Les membres du comité exécutif ne se sont pas réunis en 2024-2025.

Comité expert

Les membres du comité expert sont mandatés par le conseil d'administration pour étudier certains aspects plus techniques liés à la livraison des programmes d'aide financière.

Au 31 mars 2025, le comité expert était composé de :

Groupes	Représentants	Organismes
Monde municipal	François Marcotte, président	MRC d'Arthabaska
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Propriétaires (OGC)	Gabriel Beaudoin	Groupement forestier Nicolet-Yamaska
	Daniel St-Hilaire	Groupement forestier Arthabaska-Drummond
Propriétaires (SPB/SPF)	Caroline Houde	Syndicat des propriétaires forestiers de la région Québec
	Frédérique Gagnon-Lupien	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec
Industrie forestière	David Boisvert	Vexco inc.

Les membres du comité expert se sont réunis à une occasion au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2025 pour discuter de la Politique de partage de l'aide financière entre les producteurs forestiers, des modalités de l'application de la vérification opérationnelle et du contrat d'accréditation.

Personnel

Le personnel de l'Agence voit à appliquer les décisions découlant du conseil d'administration. Il soutient aussi administrativement et techniquement les agents de livraison dans leurs activités. Mandatés par le conseil d'administration, ils sont également présents sur différentes tables de travail telles que celles des organismes de bassin versant, du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) et de l'Association forestière du sud du Québec.

LE PERSONNEL DE L'AGENCE

Guy Larochelle, ing. f.
Directeur général

- Gestion des programmes d'aménagement
- Gestion du personnel
- Secrétaire du conseil d'administration
- Représentations sur les CA de partenaires
- Responsable de l'Agence

Steve Lemay, tech. for. (jusqu'au 26 avril 2024)
Agent vérificateur

- Vérification opérationnelle des programmes d'aide
- Support technique aux agents de livraison
- Soutien technique aux autres projets forestiers
- Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec

Marc Fortin, ing. f. (depuis le 13 mai 2024)
Directeur adjoint

- Vérification opérationnelle des programmes d'aide
- Support technique aux agents de livraison
- Soutien technique aux autres projets forestiers

Grégori Chassé, ing. f. (depuis le 3 juin 2024)
Chargé de projets

- Mise à jour du PPMV
- Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec
- Plans d'aménagement forestier bonifiés
- Réglementation municipale sur l'abattage d'arbres de la MRC Nicolet-Yamaska
- Support technique

Huguette Paris, tech. compt.
Adjointe administrative

- Comptabilité
- Paiement des fournisseurs
- Tenue des livres

Céline Brault, retraitée
Travail autonome

- Géomatique

RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'Agence forestière des Bois-Francs présente son rapport d'activités pour l'exercice financier 2024-2025. Ce rapport couvre les activités du 1er avril 2024 au 31 mars 2025. L'Agence termine ainsi sa 29e année d'opération depuis sa création en 1996.

Contributions financières des partenaires

La réalisation de travaux sylvicoles et le fonctionnement de l'Agence se font grâce à la contribution financière directe de deux partenaires, soit le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui s'approvisionnent en bois provenant des forêts privées du territoire de l'Agence.

Partenaires	2023-2024	2024-2025
Ministre « programme régulier »	2 312 400 $	3 463 900 $
Ministre « autres »		57 315 $
Ministre « Subvention 2021 »	743 337 $	8 631 $
Ministre « programme FEFEC »	55 577 $	
Ministre « Programme 2 GA 2021 »	43 505 $	
Industrie[1]	324 743 $	346 839 $
TOTAL	**3 479 562 $**	**3 876 685 $**

[1] En 2024-2025, la contribution des industries inclut un montant de 3 992 $ reçus pour des prélèvements antérieurs à l'année d'exercice

Par décret du Gouvernement du Québec, la contribution des industriels a été fixée à 1,00 $/m³s du 26 octobre 2011 à ce jour.

Les 32 usines ayant contribué au financement de l'Agence en 2024-2025 sont, par ordre alphabétique, les suivantes :

- Adélard Goyette et fils
- Blanchette et Blanchette inc.
- Bois Acer inc.
- Bois Lib inc.
- Carrier et Bégin inc.
- Clermond Hamel ltée
- Entreprise forestière Lambert inc.
- Fontaine inc.
- Groupe Crête Division Riopel inc.
- Groupe NBG inc.
- Industrie Maibec (St-Théophile)
- Le Spécialiste du Bardeau de Cèdre inc.
- Les Bois Poulin inc.

Suite des usines ayant contribué financièrement

- Les entreprises Interco
- Les Planchers Mercier
- Marcel Lauzon inc.
- Menuiserie d'East Angus inc.
- Mobilier Rustique inc.
- Préverco – Division scierie
- Papiers Domtar inc. (Windsor)
- Produits forestiers Arbec SENC.
- René Bernard inc. (Irené Grondin inc.)
- Scierie Alexandre Lemay et fils
- Scierie Clifton inc.
- Scierie Cojovi Toupin et fils inc.
- Scierie Lapointe et Roy ltée
- Scierie West Brome inc.
- Silicium Québec sec
- Smurfit Westrock
- Stella Jones inc.
- Transfobec Mauricie
- Vexco inc.

Les tableaux qui suivent montrent les résultats de l'année en termes de déclarations d'achats de volumes de bois par les industries forestières, et ce, classés par territoire de MRC et par essence.

Volumes de bois prélevés par MRC

MRC	2023-2024	2024-2025
Arthabaska	117 477 m³s	126 739 m³s
Bécancour	56 478 m³s	60 915 m³s
Drummond	32 579 m³s	42 511 m³s
Érable	98 455 m³s	92 003 m³s
Nicolet-Yamaska	15 473 m³s	20 679 m³s
TOTAL	**320 462 m³s**	**342 847 m³s**

Usines 2024-2025
Proportion des volumes par MRC

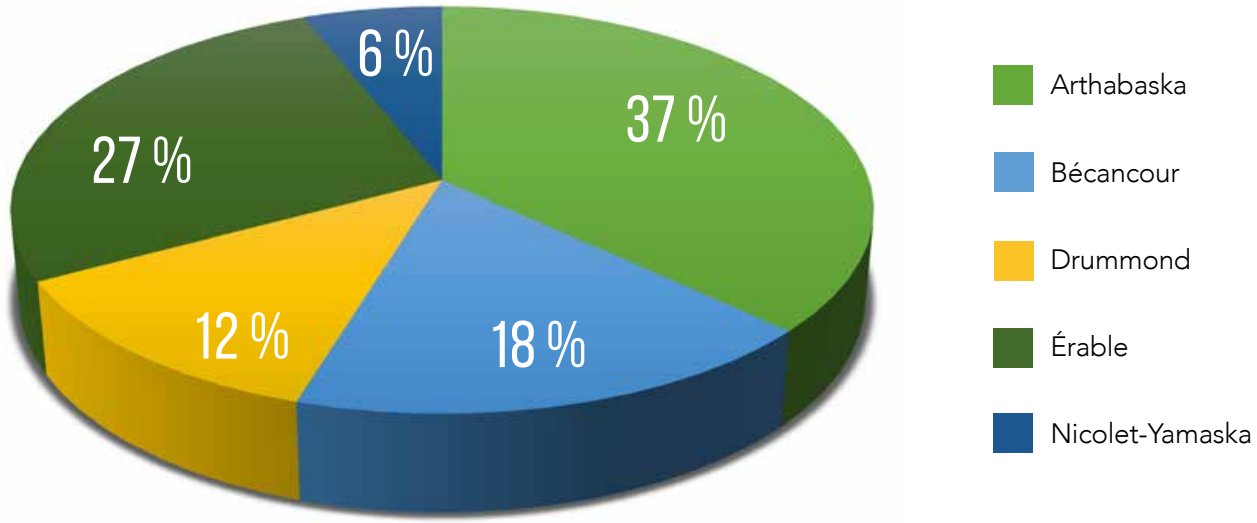

Volumes de bois prélevés par essence ou groupe d'essences

Essences ou groupes d'essence	2023-2024	2024-2025
Sapin et épinette	178 193 m³s	192 773 m³s
Mélèze	3 180 m³s	4 196 m³s
Pin	34 835 m³s	28 858 m³s
Pruche	1 836 m³s	3 083 m³s
Thuya	4 200 m³s	5 027 m³s
Résineux mélangés	14 147 m³s	9 765 m³s
Bouleau jaune	70 m³s	59 m³s
Bouleau à papier	0 m³s	7 m³s
Érable rouge	58 m³s	23 m³s
Érable à sucre	9 m³s	
Feuillus autres	63 748 m³s	63 703 m³s
Peuplier	20 186 m³s	35 352 m³s
TOTAL	**320 462 m³s**	**342 847 m³s**

Selon les données des Syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire de l'Agence, voici, en fonction de la possibilité forestière calculée dans le PPMV, les livraisons de bois au cours des cinq dernières années :

Livraisons de bois en m³ solides

Groupes d'essence	Possibilité forestière	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Sapin, épinette, pin gris	366 907	214 820	198 718	172 438	166 702	166 247
Autres résineux	209 304	57 286	60 256	69 773	77 937	72 856
Feuillus mélangés	455 114	32 592	39 953	42 216	42 425	44 131
Peupliers	152 125	49 865	58 361	50 589	48 000	46 213
Total	**1 183 450**	**354 563**	**357 288**	**335 016**	**335 064**	**329 447**

Les données du 5e inventaire écoforestier (2024-2025) étant dosponible, l'Agence a recalculé la possibilité forestière du territoire du Centre-du-Québec. Dans un contexte de maintien du volume sur pied dans la région, la possibilité forestière s'élève à 883 552 m³/année toute essence confondue. Toutefois, l'inventaire montre que les groupes d'essences SEP, feuillus mélangés et peupliers comportent beaucoup de volumes de bois mature, l'Agence a convenu d'inclure dans la possibilité forestière ces volumes conjoncturels. La possibilité forestière à considérer pour les prochaines années est donc de 1 183 450 m³/an.

Globalement, les volumes récoltés en 2024-2025 représentent près de 27,8 % de la possibilité forestière. Ces volumes ne tiennent toutefois pas compte du volume récolté pour le bois de chauffage.

Contributions non monétaires des partenaires

Cette année encore, les partenaires ont supporté leur Agence à divers degrés en s'impliquant sur les conseils et les comités ainsi que par d'autres appuis.

Estimation de la valeur des contributions non monétaires

Groupes	Organismes	Valeurs	Totaux
Ministre	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	3 600 $	3 600 $
Monde municipal	M. François Marcotte[2]	2 700 $	8 550 $
	MRC de Bécancour	1 800 $	
	M. Sylvain Cormier[2]	1 350 $	
	MRC de l'Érable	2 700 $	
	M[me] Denise Gendron[2]	0 $	
Industrie	Scierie Préverco inc.	2 700 $	3 150 $
	Vexco inc.	450 $	
Propriétaires (OGC)	Groupement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic	2 250 $	5 400 $
	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	3 150 $	
Propriétaires (SPB/SPF)	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	3 150 $	6 300 $
	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	3 150 $	
		Total des contributions :	27 000 $

[2] *La MRC ne verse pas de compensation financière à son ou sa délégué(e) pour assister aux activités de l'Agence.*

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence offre une assistance financière aux producteurs forestiers reconnus afin de réaliser des travaux forestiers de mise en valeur sur leur propriété. Pour être admissible au programme d'aide, tout producteur forestier doit être reconnu en vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. Ainsi, le producteur forestier doit posséder une superficie forestière d'au moins 4 hectares, dotée d'un plan d'aménagement forestier et s'enregistrer auprès d'un bureau d'enregistrement mandaté par le ministre.

Dans le cadre du programme régulier, en 2024-2025, 3 335 925 $ en aide financière ont été versés à des producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur. Cette enveloppe sylvicole inclut une somme de 1 537 000 $ provenant du budget supplémentaire issu d'une enveloppe provinciale de 147 M$ pour 5 ans (2024-2025 à 2028-2029).

Un total de 428 producteurs ont bénéficié du programme pour une aide financière moyenne de 7 794 $ par producteur, tous travaux confondus. Aussi, des travaux sylvicoles de récolte de bois ont été réalisés sur 579 ha sans aide financière pour l'exécution tout en bénéficiant d'une aide financière pour les services techniques livrés par les agents de livraison.

Les partenaires ont mobilisé leurs efforts afin d'augmenter la récolte de bois comme demandé par le MRNF dans le cadre de son plan stratégique. L'ensemble des traitements commerciaux ont permis de récolter 152 894 m^3 de bois soit 57 % de plus que l'année précédente. Cet écart s'explique en bonne partie par l'apport du budget supplémentaire. Également, les producteurs ont conservé 1 524 m^3 pour un usage personnel.

Quantité par groupe de travaux – Programme régulier

Traitements	2023-2024	2024-2025
Préparation de terrain	153 ha	198 ha
Mise en terre	429 628 plants	452 111 plants
Entretien de plantation	329 ha	419 ha
Traitements non commerciaux	36 ha	29 ha
Traitements commerciaux[3]	1 572 ha	2 476 ha[3]

[3] *Inclut 845 ha en martelage, 1 053 ha en travaux commerciaux et 578 ha en aide technique à la mobilisation de bois.*

Aide financière par groupe de travaux – Programme régulier

Traitements	2023-2024		2024-2025	
Préparation de terrain	178 257 $	7,6 %	257 914 $	7,7 %
Mise en terre	279 185 $	11,8 %	303 527 $	9,1 %
Entretien de plantation	717 572 $	30,7 %	860 251 $	25,8 %
Traitements non commerciaux	64 432 $	2,8 %	53 009 $	1,6 %
Traitements commerciaux	1 101 719 $	47,1 %	1 861 225 $	55,8 %
TOTAL	2 341 164 $	100 %	3 335 925 $	100 %

Aide financière par groupe de travaux 2024-2025

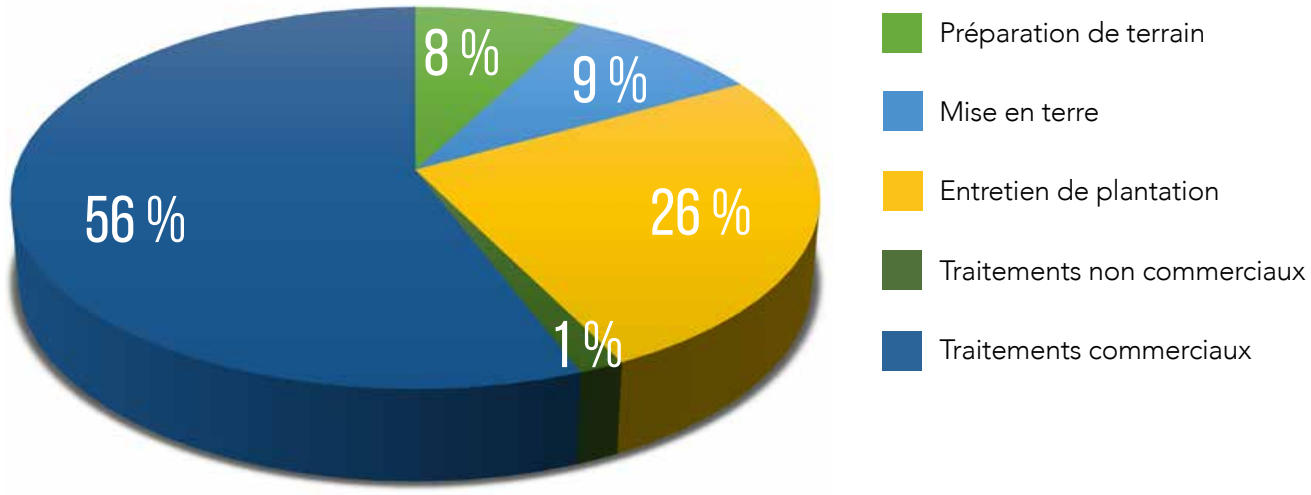

Aide financière par MRC – Programme régulier

Traitements	2023-2024		2024-2025		Objectif
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Pourcentage
Arthabaska	759 200 $	32,4 %	1 206 744 $	36,2 %	29,7 %
Bécancour	439 780 $	18,8 %	659 002 $	19,8 %	17,9 %
Drummond	181 452 $	7,6 %	327 523 $	9,8 %	20,6 %
Érable	772 599 $	33,0 %	968 911 $	29,0 %	23,0 %
Nicolet-Yamaska	188 133 $	8,0 %	173 412 $	5,2 %	8,8 %
TOTAL	2 341 164 $	100 %	3 335 925 $	100 %	100 %

Aide financière par MRC par groupe de travaux 2024-2025

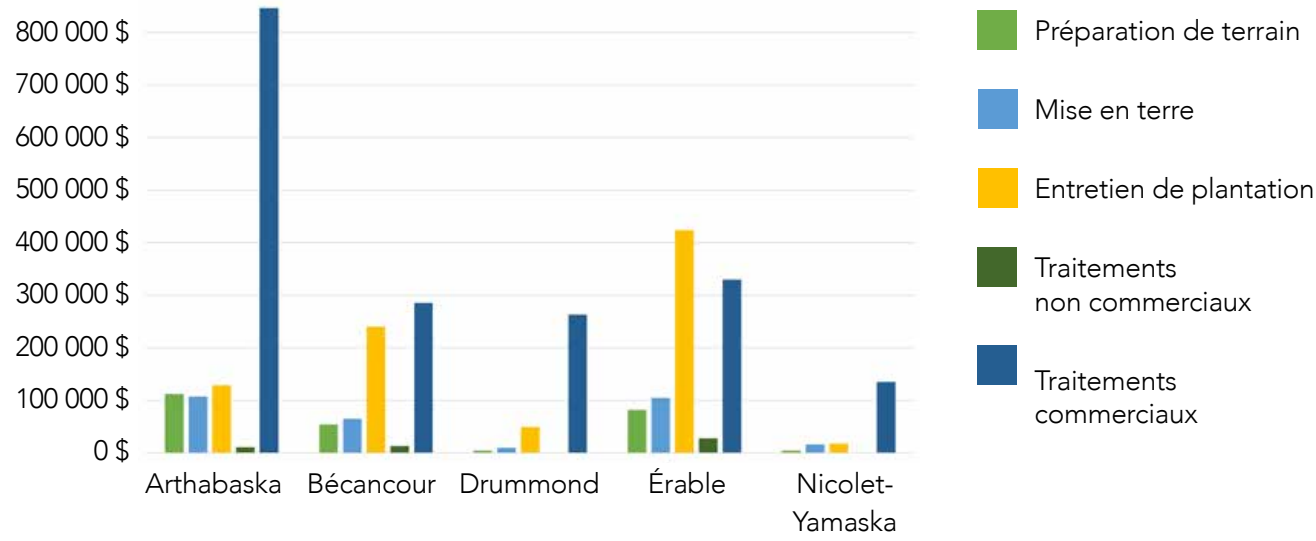

Subvention 2021

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a mis à la disposition des producteurs forestiers du Québec un montant supplémentaire de 41 M$ par année pour quatre ans (2021-2022 à 2024-2025) dans le cadre de la Subvention 2021 qui est apparentée au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Toutefois, selon les orientations édictées par le MFFP, l'Agence devait investir les fonds provenant de cette subvention qui sont de 1,8 M$ sur une période de 4 ans selon le scénario suivant :

- 2021-2022 : 24 % (432 000 $)
- 2022-2023 : 35 % (630 000 $)
- 2023-2024 : 23 % (414 000 $)
- 2024-2025 : 18 % (324 000 $)

Cette subvention s'inscrit dans le cadre de la réalisation du plan stratégique du MRNF sur la mobilisation des bois en forêt privée. Comme le territoire de l'Agence ne vise pas en priorité la remise en production d'aires mal régénérées suite à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, cette subvention est dédiée à la réalisation de travaux de remise en production forestière (préparation de terrain, reboisement et entretien de plantation) et aux traitements commerciaux.

Le MRNF a avisé l'Agence que le montant prévu pour l'année 2024-2025 pouvait être investi en 2023-2024 si l'Agence en éprouvait le besoin. Ainsi, le conseil d'administration de l'Agence, après avoir consulté ses partenaires, a convenu de devancer l'utilisation des fonds prévus en 2024-2025 afin de conclure ce programme. Toutefois, le placement effectué par l'Agence a généré des intérêts qui ont dû être utilisés en 2024-2025.

La Subvention 2021 est administrée de la même façon que le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Pour la région du Centre-du-Québec, c'est une somme de 8 928 $ qui a été investie chez trois producteurs forestiers pour une aide financière moyenne de 2 976 $ par producteur.

Le traitement commercial réalisé sur 1,4 ha a permis de récolter 163 m^3 de bois.

Aide financière par groupe de travaux - Subvention 2021

Traitements	2023-2024		2024-2025	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Préparation de terrain	9 204 $	1,3 %	0 $	0 %
Mise en terre	4 704 $	0,7 %	0 $	0 %
Entretien de plantation	93 128 $	12,9 %	6 768 $	75,8 %
Traitements commerciaux	611 998 $	85,1 %	2 160 $	24,2 %
TOTAL	**719 034 $**	**100 %**	**8 928 $**	**100 %**

Aide financière par groupes de travaux 2024-2025 – Subvention 2021

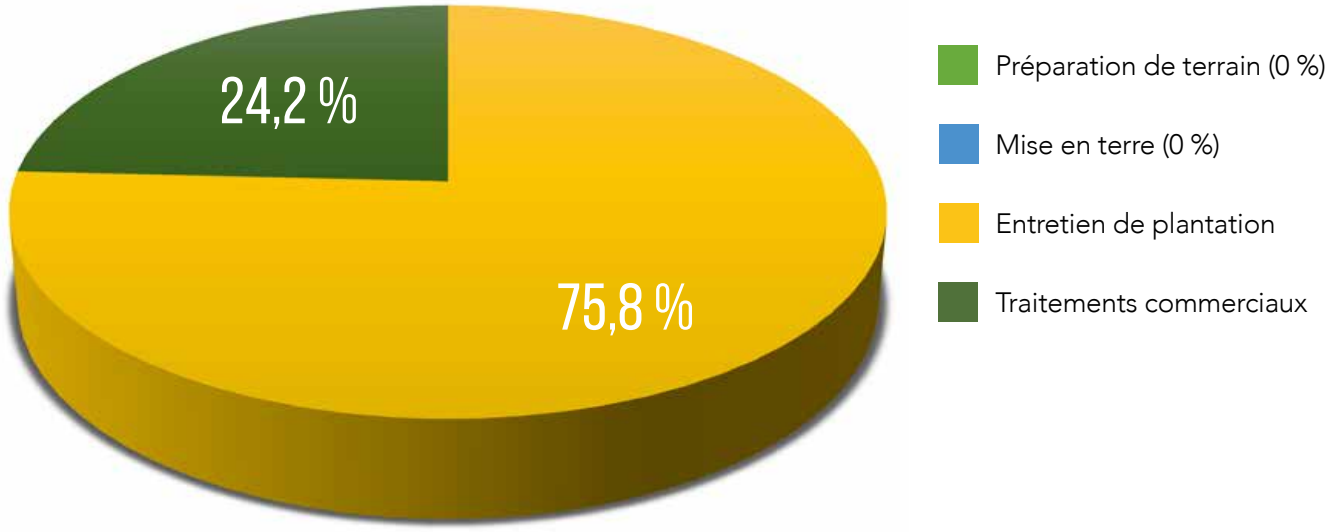

Aide financière par MRC – Subvention 2021

MRC	2023-2024		2024-2025	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Arthabaska	225 913 $	29,7 %	3 852 $	43,1 %
Bécancour	94 660 $	17,9 %	0 $	0 %
Drummond	111 164 $	20,6 %	0 $	0 %
Érable	222 332 $	23,0 %	5 076 $	56,9 %
Nicolet-Yamaska	64 966 $	8,8 %	0 $	0 %
TOTAL	719 034 $	100 %	8 928 $	100 %

Aide financière par MRC 2024-2025 – Subvention 2021

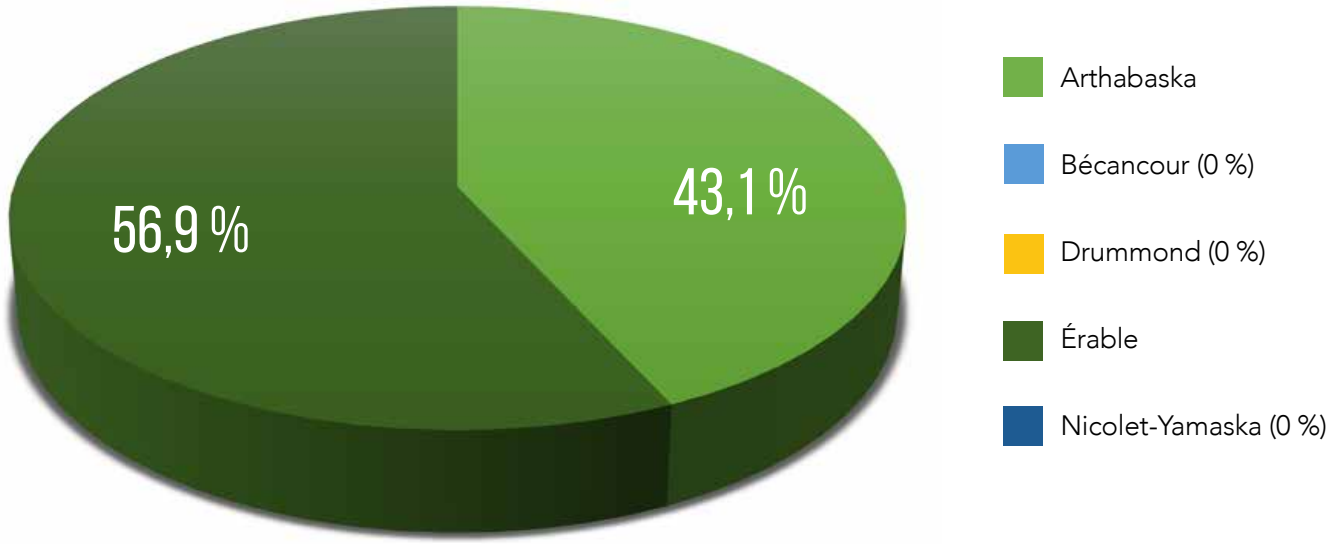

Aide financière Subvention 2021
de 2021-2022 à 2024-2025

Traitements	Quantité	Montant	Pourcentage
Préparation de terrain	37,4 ha	43 058 $	2,4 %
Mise en terre	49 348 plants	29 971 $	1,7 %
Entretien de plantation	80,8 ha	170 997 $	9,5 %
Traitements commerciaux	2 407,8 ha	1 511 136 $	84,3 %
▪ Coupe partielle	967,3 ha	1 190 478 $	78,8 %
▪ Martelage	782,1 ha	133 321 $	8,8 %
▪ Mobilisation des bois	659,8 ha	187 338 $	12,4 %
COVID-19		37 262 $	2,1 %
TOTAL		1 792 424 $	100 %

Aide financière par groupe de travaux 2021-2025 – Subvention 2021

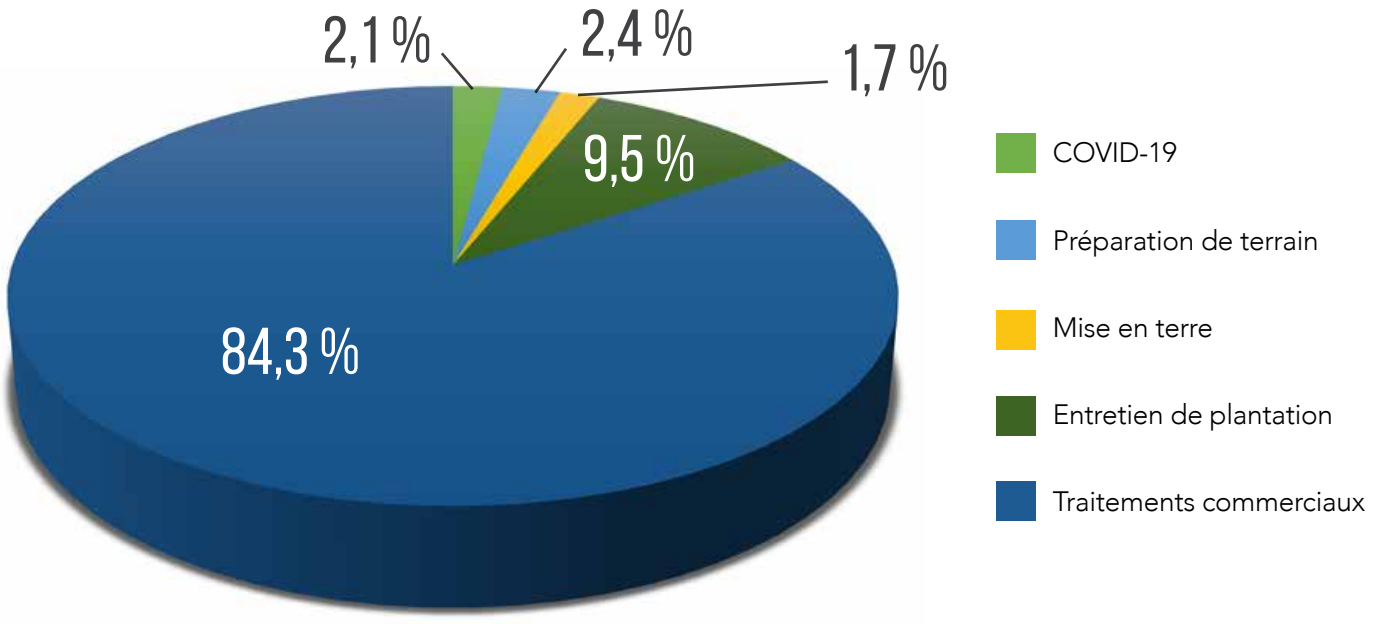

Plan pour une économie verte 2030

Le Plan pour une économie verte 2030 (PEV) vise à générer des bénéfices climatiques en aménageant la forêt pour accroître la séquestration de carbone et générer plus de produits du bois durables notamment par le boisement et le reboisement en forêts publiques et privées pour atténuer les changements climatiques.

Les investissements dans le cadre du PEV permettent la réalisation de projet de boisement de friches.

En 2024-2025, des travaux d'entretien de plantations réalisées dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030 ont été réalisés pour un montant de 7 865 $. Ces travaux ont été exécutés chez quatre (4) producteurs forestiers.

Vérification opérationnelle

L'Agence assume la vérification opérationnelle pour l'ensemble des activités du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts, de la Subvention 2021 ainsi que du Plan pour une économie verte 2030. La vérification opérationnelle des travaux exécutés dans le cadre de ces activités s'est effectuée du 1er avril 2024 au 31 mars 2025, soit sur une période de 12 mois.

Dans le cadre de leurs activités liées au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, les agents de livraison ont présenté à l'Agence 768 prescriptions sylvicoles, et 846 rapports d'exécution ont été fournis en annexe des réclamations de paiement pour fin de vérification opérationnelle.

Certains travaux présélectionnés ont fait l'objet d'une vérification avant traitement afin de mesurer les critères d'admissibilité aux programmes lesquels sont impossibles à vérifier après traitement. Ainsi, l'Agence a vérifié 33 prescriptions sylvicoles représentant un échantillonnage de 4 % du total des prescriptions reçues. La sélection des travaux à visiter avant traitement a été faite aléatoirement et manuellement par l'Agence.

La vérification des travaux après traitement inclut toutes les activités admissibles. Cette vérification permet de valider la conformité administrative, technique, qualitative et quantitative des travaux réalisés dans le cadre des programmes d'aide financière.

Pour les travaux exécutés dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, l'Agence a vérifié 80 traitements pour un échantillonnage de vérification de 9 % des traitements représentant 14,99 % des sommes réclamées en aide financière.

Programme régulier

Types de travaux	Nombre de traitements	Nombre vérifié	% vérifié	Valeur vérifiée	% valeur vérifiée
Préparation de terrain	73	6	8,2 %	38 773 $	15,0 %
Mise en terre	153	21	13,7 %	62 905 $	21,6 %
Entretien	151	29	19,2 %	49 241 $	5,7 %
Traitements non commerciaux	19	8	42,1 %	17 478 $	33,0 %
Traitements commerciaux	323	49	15,2 %	281 215 $	18,7 %
Général	**694**	**56**	**15,7 %**	**449 612 $**	**15,2 %**

Pour les traitements réalisés dans le cadre de la Subvention 2021, l'Agence n'a vérifié aucun des deux traitements réalisés.

Pour les traitements réalisés dans le cadre du programme Plan pour une économie verte, l'Agence n'a vérifié aucun des deux traitements réalisés.

Tous programmes confondus, l'Agence a vérifié 113 traitements sur les 846 réalisés pour une proportion de vérification de 13,3%.

LE BULLETIN DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

L'Agence a mis en place un bulletin de la vérification opérationnelle qui prend en compte les critères de performance suivants :

Critères de performance

- La prescription sylvicole (administratif, technique et terrain);
- Le rapport d'exécution (administratif, technique, qualité et quantité);
- Le suivi des plantations;
- Le respect de la programmation annuelle des travaux;
- La qualité des documents transmis à l'Agence;
- L'utilisation des allocations budgétaires.

Ces 11 critères de performance ont un poids relatif différent, en fonction de l'importance déterminée par l'Agence. Ainsi, les critères qualité et quantité du rapport d'exécution de même que le critère terrain de la prescription sylvicole ont une importance significativement plus grande par rapport aux autres critères de performance. Les résultats obtenus peuvent influencer la répartition de l'enveloppe sylvicole de l'année suivante.

Pour la saison 2024-2025, le résultat pondéré du bulletin de vérification opérationnelle pour tous les agents de livraison est de 98,5 %. La moyenne obtenue pour les trois dernières saisons (2022-2023 à 2024-2025) est de 97,8 %. Les résultats spécifiques des agents de livraison sont pris en compte pour l'attribution des allocations budgétaires 2025-2026.

Plan de protection et de mise en valeur (PPMV)

SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DU PPMV

À travers la mise en œuvre de ses activités régulières ainsi que de ses projets spéciaux, l'Agence vise à réaliser plusieurs actions et à atteindre les objectifs fixés dans son plan d'action du PPMV. Au cours de l'année 2024-2025, les projets réalisés et en cours touchent plus particulièrement les objectifs suivants :

Objectifs

- La protection des cours d'eau (objectif n° 3);
- La protection des sols (objectif n° 4);
- La conservation des milieux humides (objectif n° 5);
- Le maintien et le rétablissement de la biodiversité (objectifs nos 7 et 8);
- La santé des forêts (objectif n° 10);
- La mise en valeur des peuplements à dominance feuillue (objectifs nos 11 et 12);
- L'intensification de l'aménagement forestier (objectifs nos 13 et 14);
- L'optimisation des livraisons de bois dans le respect de la possibilité forestière (objectif n° 15);
- La génération de revenus en provenance de la forêt privée (objectif nos 17 et 18);
- La valorisation de l'aménagement forestier (objectif n° 20);
- L'implication des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de leur boisé (objectif n° 21);
- La création d'une culture forestière (objectif n° 23);
- La réalisation des actions prévues au PPMV (objectif n° 24).

TRANSFERT DE CONNAISSANCES

Formation des propriétaires

L'Agence a confié le mandat de transfert de connaissances aux propriétaires de boisés aux Syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire de l'Agence. Le cours sur l'abattage contrôlé s'est donné à huit (8) reprises dont à une occasion en espagnol. Les autres cours donnés aux producteurs furent : initiation à la cueillette de nos comestibles forestiers (1), initiation à la cueillette des champignons forestiers comestibles (1), aménagement d'une érablière (1) et fiscalité forestière (2).

Au total, 69 propriétaires ont assisté aux cours offerts.

Visite-conseil

L'Agence rend disponibles des visites-conseils auprès des propriétaires de boisés privés. Ces visites effectuées par les agents de livraison accrédités par l'Agence sont accessibles à tous les propriétaires forestiers, qu'ils aient un statut de producteur forestier ou non. Lors de ces visites, les propriétaires sont informés sur les travaux potentiels sur leurs lots forestiers en général ou sur des peuplements forestiers en particulier, selon leurs demandes. Ces visites visent également à conseiller le propriétaire par rapport au Programme de remboursement des taxes foncières du MRNF.

En 2024-2025, les agents de livraison ont effectué un peu plus de visites que celles qui étaient prévues dans la planification de l'Agence. En effet, 103 visites chez des propriétaires forestiers ont été réalisées sur les 100 planifiées.

MISE À JOUR DU PPMV

Un partenariat a été établi entre quatre agences forestières : l'Agence forestière des Bois-Francs, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées Mauriciennes, l'Agence des forêts privées de Québec 03 et l'Agence des forêts privées de l'Outaouais. Cette collaboration vise à mutualiser les ressources humaines et financières pour la mise à jour des PPMV, et ce, en réponse à la demande ministérielle. L'Agence fournit la main-d'œuvre et les coûts sont répartis équitablement entre les partenaires pour optimiser l'efficacité et assurer une gestion forestière durable.

Les quatre PPMV progressent de façon satisfaisante et sont réalisés simultanément, particulièrement en ce qui a trait au document dédié aux données forestières détaillées. La majorité des données ont été extraites et analysées, incluant la vocation territoriale, le couvert forestier, les classes d'âge, la composition en essences et les volumes. Ces données sont présentées sous forme de tableaux, graphiques et cartes aux échelles régionale et municipale. Un document par agence centralise les informations disponibles. La rédaction du texte d'analyse est en cours. La mise en page finale sera assurée par l'Association forestière du sud du Québec.

Dans le cadre de la révision de son PPMV, l'Agence a fait réaliser son calcul de possibilité de récolte forestière pour déterminer le volume de bois qu'il est permis de prélever annuellement de façon durable. Ce calcul a été effectué en collaboration avec la Fédération des Producteurs Forestiers du Québec et les Consultants forestiers DGR et WSP Canada Inc., utilisant une méthode simplifiée basée sur l'accroissement des volumes sur pied et s'appuyant sur les données du 5e inventaire écoforestier. Les résultats sont disponibles dans le document « Agence forestière des Bois-Francs (AFBF) - Détermination de la possibilité de récolte forestière - Cinquième inventaire écoforestier », disponible auprès de l'Agence

PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER BONIFIÉS

Les Plans d'aménagement forestier bonifiés constituent une version améliorée des plans d'aménagement forestier traditionnels qui intègrent non seulement la description et le potentiel sylvicole des propriétés, mais également leurs richesses biologiques et milieux sensibles tels que les milieux humides, les écosystèmes forestiers exceptionnels et les espèces en situation précaire. Cette approche permet d'obtenir un portrait complet favorisant la protection et la mise en valeur des éléments sensibles tout en planifiant un aménagement durable. Cette initiative vise à rapprocher l'aménagement forestier de la protection et de la mise en valeur des milieux sensibles pour répondre aux attentes des propriétaires soucieux de conservation.

L'Agence participe avec trois autres agences régionales de mise en valeur des forêts privées au programme « Déploiement des plans d'aménagement forestier bonifiés dans les Basses-Terres du Saint-Laurent, au Québec (2023-2026) » d'Environnement et Changement climatique Canada. Dans le cadre de ce programme, l'Agence a aidé financièrement la réalisation de 25 plans d'aménagement forestier bonifiés en 2024-2025.

Ces PAF bonifiés ont couvert 41 lots forestiers et 959 hectares dont 877 hectares forestiers sur le territoire des MRC d'Arthabaska, Drummond, Nicolet-Yamaska, Bécancour et Érable. Le projet a permis d'identifier 92 milieux humides, un écosystème forestier exceptionnel, quatre espèces en situation précaire et dix espèces exotiques envahissantes.

GUIDE DES SAINES PRATIQUES D'INTERVENTIONS FORESTIÈRES EN MILIEU HUMIDE BOISÉ DES FORÊTS PRIVÉES DU QUÉBEC

Capsules vidéo

Le projet de diffusion de connaissances sur les interventions forestières en milieu humide boisé a été complété avec succès grâce au soutien financier du ministère des Ressources naturelles et des Forêts. L'Agence et ses partenaires ont réalisé quatre capsules vidéo de cinq minutes pour offrir des outils supplémentaires aux propriétaires, entrepreneurs et professionnels forestiers sur l'exécution des saines pratiques en milieu humide boisé. Ces capsules ont été réalisées dans différentes régions du Québec et couvrent les thèmes suivants :

- La construction de chemins et ponceaux;
- L'abattage et le façonnage du bois;
- Le débardage du bois;
- La remise en production forestière.

Les capsules vidéo sont maintenant disponibles sur la page YouTube de l'Agence et sur son site web. Ces outils visuels et pratiques constituent des ressources précieuses pour mieux comprendre et appliquer des méthodes de gestion forestière respectueuses des écosystèmes fragiles.

Visionnez les capsules au

www.youtube.com/@AgenceForesti%C3%A8redesBois-Francs

Autres activités

JOURNÉE FORESTIÈRE ET ACÉRICOLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

La 28e édition de la Journée Forestière et Acéricole du Centre-du-Québec (JAF) s'est tenue le 21 septembre 2024 au Mont Apic avec un succès remarquable. L'événement a accueilli 992 participants et 61 exposants, dont 22 dédiés à l'information et 39 à la présentation de produits et services. La JFA confirme ainsi à nouveau son statut d'événement incontournable pour les propriétaires et les professionnels du secteur. Trois conférences ont marqué la journée et deux ateliers pratiques ont complété l'offre. Les objectifs de diffusion d'information, d'échanges entre professionnels et de promotion des équipements ont été atteints. La forte participation et la diversité des exposants témoignent du succès de cette plateforme d'échange essentielle au développement des filières forestière et acéricole du Centre-du-Québec. Enfin, l'événement a bénéficié d'une excellente visibilité grâce aux réseaux sociaux et médias locaux.

Les conférences

- Mme Lise Lessard du Centre ACER : Outils de contrôle qualité pour la production de sirop d'érable
- M. Stéphane Guay d'Érable et Chalumeaux : Alliance entre sciences et art en production acéricole
- M. Alexandre Guay Picard du MRNF : Réglementation en forêt privée

Les ateliers

- M. Philippe Leduc de ProForêt consultants inc. : Détection des défauts d'arbres affectant le rendement acéricole
- M. Sylvain Mailloux d'Acérifor inc. : Utilisation du GPS en érablière

CERTIFICATION FORESTIÈRE

En 2024-2025, seuls les membres de La forêt, coopérative de services forestiers dans les municipalités d'Ham Nord, Notre-Dame-de-Ham et St-Martyrs-Canadiens étaient certifiés. Ces propriétés certifiées totalisent 5 824 ha boisés appartenant à 111 propriétaires forestiers. Ces lots boisés font partie du territoire du plan conjoint du Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec. Le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec effectuent une vigie constante des besoins de certification pour leur territoire de plan conjoint respectif.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Lors de sa séance du 11 décembre 2024, le Comité administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska a adopté une résolution importante concernant l'application de son règlement de déboisement. En raison de l'absence du coordonnateur régional, la MRC a nommé quatre nouveaux inspecteurs pour assurer la continuité des services : M. Luc Traversy de la MRC d'Arthabaska, ainsi que MM. Grégori Chassé, Marc Fortin et Guy Larochelle de l'Agence forestière des Bois-Francs. Ces nominations, effectives rétroactivement au 5 décembre 2024, permettent de maintenir le traitement des demandes de permis de déboisement dans les délais réglementaires. Monsieur Chassé s'occupe actuellement du traitement des demandes de permis en vertu du règlement 2016-11 sur le déboisement et est appuyé par ses collègues de l'Agence ainsi que par monsieur Traversy.

DÉMARCHE RÉGIONALE DE MOBILISATION DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS À LA RÉCOLTE DE BOIS

Dans le cadre d'un mandat confié à l'Agence forestière des Bois-Francs par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, une démarche régionale a été réalisée afin d'effectuer un exercice de concertation des partenaires régionaux visant la mobilisation des propriétaires forestiers du Centre-du-Québec pour augmenter la récolte de bois en vue de répondre aux orientations du Plan d'action sur la mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois 2021-2024.

Ainsi, les partenaires ont convenu au mois de février 2022 d'une démarche visant la mobilisation des propriétaires en regard de la production de bois.

Plusieurs actions inscrites dans la démarche régionale de mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois adoptée en 2022 ont été réalisées. Tous les partenaires de l'Agence ont été actifs dans leurs champs de compétences respectifs.

L'Agence a déployé des efforts particuliers pour augmenter la part des travaux réalisés dans des peuplements d'essences feuillues qui sont très présents dans la région du Centre-du-Québec. Bien que la part des budgets accordés à la réalisation de travaux commerciaux dans des peuplements feuillus ait augmenté de 11,5% entre 2022-2023 et 2024-2025, la superficie traitée a diminué de 10,9 % pendant la même période. Il n'en demeure pas moins que les habitudes de façonnage des bois feuillus ont quelque peu évoluées au bénéfice de certains propriétaires forestiers qui ont mis en application de nouvelles façons de faire. L'Agence et ses partenaires comptent s'appuyer sur ses propriétaires pour susciter une plus grande adhésion à ces nouvelles normes de façonnage.

La cible concernant le volume à mettre en marché en 2024-2025 n'a pas été atteinte. Une analyse sera effectuée prochainement pour en déterminer les causes.

PLAN D'ACTION

Le plan d'action du Plan de protection et de mise en valeur de l'Agence forestière des Bois-Francs s'articule autour des trois axes composant le développement durable, soit les axes environnemental, économique et social.

Au niveau de l'axe environnemental, les actions visent à maintenir l'intégrité des écosystèmes forestiers. Du côté de l'axe économique, la création de richesses à partir des ressources forestières constitue l'élément central des actions qui s'inscrivent dans le cadre d'une démarche intégrée de la gestion des ressources. Finalement, l'axe social vise à développer un milieu forestier en santé qui profite à tous les utilisateurs.

Plan d'action du Programme d'aménagement durable des forêts privées du Centre-du-Québec

Environnement		Économie		Société	
Valeurs	Objectifs	Valeurs	Objectifs	Valeurs	Objectifs
La protection d'écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)	No 1 : Renforcer les mesures de protection et de conservation des EFE et des autres milieux sensibles No 2 : Consolider le réseau des EFE et des milieux forestiers à fort potentiel de conservation au Centre-du-Québec	La mise en valeur des peuplements à dominance feuillue	No 11 : Produire des bois feuillus de grande valeur No 12 : Assurer la régénération adéquate des parterres de coupe en essences désirées	La valorisation des l'aménagement forestier	No 20 : Sensibiliser les propriétaires forestiers aux bienfaits des interventions forestières sur l'ensemble des valeurs du développement durable
La protection des cours d'eau	No 3 : Adopter des pratiques sylvicoles qui permettent de maintenir l'intégrité écologique des cours d'eau et de leur bande riveraine	L'intensification de l'aménagement forestier	No 13 : Optimiser le retour sur l'investissement No 14 : Gérer l'arrivée massive de superficies de plantation aptes à l'éclaircie commerciale	L'implication des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de leur boisé	No 21 : Solliciter l'implication des propriétaires dans la mise en valeur de leur boisé
La protection des sols forestiers	No 4 : Adopter des pratiques sylvicoles qui permettent de maintenir l'intégrité des sols forestiers	L'optimisation des livraisons de bois dans le respect de la possibilité forestière	No 15 : Produire la quantité maximale de richesse en fonction de la capacité de production des forêts	La rétention et le recrutement de la main-d'œuvre forestière	No 22 : Favoriser le recrutement et l'amélioration des conditions de travail de la main-d'œuvre forestière
La conservation des milieux humides	No 5 : Maintenir l'intégrité écologique des milieux humides	La gestion intégrée des ressources du territoire	No 16 : Produire de la valeur avec des ressources autres que la matière ligneuse	La création d'une culture forestière régionale	No 23 : Informer la population et créer des liens avec les institutions régionales
Le maintien et le rétablissement de la biodiversité	No 6 : Favoriser l'aménagement écosystémique et la sylviculture se basant sur les caractéristiques des forêts préindustrielles No 7 : Adopter des stratégies sylvicoles qui maintiennent et améliorent la résilience des peuplements et qui assurent une meilleure adaptation aux changements climatiques No 8 : Assurer la conservation des vieilles forêts et des attributs clés qui leur sont associés No 9 : Réduire le morcellement du territoire et la fragmentation forestière	La génération de revenus	No 17 : Maximiser les retombées économiques engendrées par le PAMVFP No 18 : Augmenter la rentabilité des interventions sylvicoles	La réalisation des actions prévues au PPMV	No 24 : Mettre en œuvre le PPMV
		La recherche d'autres sources de financement	No 19 : Augmenter le nombre d'initiatives de développement forestier au Centre-du-Québec		
La santé des forêts	No 10 : Minimiser l'impact des agents pathogènes et entomologiques sur la santé des forêts centricoises				

Programme de mise en valeur des forêts privées

La programmation annuelle des travaux sylvicoles favorise la réalisation d'un maximum de traitements commerciaux notamment dans le cadre de la prise en compte de l'abondance d'éclaircies commerciales de plantation à exécuter et des entretiens de plantation visant à assurer la durabilité du reboisement.

Travaux

Groupes de travaux	**Programmation 2025-2026**	
Préparation de terrain	206 ha	273 045 $
Mise en terre de plants	469 Mplants	321 333 $
Entretien de plantation et régénération naturelle	435 ha	910 719 $
Traitements non commerciaux	30 ha	56 119 $
Traitements commerciaux	1 093 ha	1 588 579 $
Martelage	877 ha	186 792 $
Aide à la mobilisation des bois	601 ha	195 044 $
Total		**3 531 631 $**

Cette programmation inclut la somme provenant du budget supplémentaire annoncé en 2024 par le gouvernement pour la période 2024-2025 à 2028-2029.

ANNEXE 1

Liste des agents de livraison 2023-2024

CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.

Steeve Paquet, président — Sébastien Rioux, ing. f., resp. tech.
6021, Boulevard Wilfrid-Mamel, bureau 200, Ancienne-Laurette (Québec) G2E 2H5
367 777-0555 s.rioux@cfrq.ca

GROUPE IMMOFOR INC.

Richard Mongrain, ing. f., président
228, Chemin Mooney, C.P. 3089, Richmond (Québec) J0B 2H0
819 826-6421 groupeimmofor@gmail.com

GROUPEMENT AGRO-FORESTIER LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.

Gaston Martineau, dir. gén. — Steven Beaurivage, ing. f., resp. tech.
2622, rue Saint-Pierre, Sainte-Agathe (Québec) G0S 2A0
418 599-2828 418 599-2856 lotmeg@coopsteagathe.com

GROUPEMENT FORESTIER ARTHABASKA-DRUMMOND INC.

Serge Nadeau, dir. gén. — Daniel St-Hilaire, ing. f., resp. tech
1000, rue Champoux, Saint-Albert-de-Warwick (Québec) J0A 1E0
819 353-2361 819 353-2740 reception@gfad.ca

GROUPEMENT FORESTIER NICOLET-YAMASKA INC.

Gabriel Beaudoin, ing. f., dir. gén.
9500, boul. du Parc industriel
Bécancour (Québec) G9H 3P2
819 297-2384 819 297-2545 gfny@gfny.ca

LA FORÊT, COOPÉRATIVE DE SERVICES FORESTIERS

Sylvain Duchesneau, ing. f., dir. gén. — Éric Roy, ing. f., resp. tech.
115, rue Principale, Ham-Nord (Québec) G0P 1A0
819 344-2232 819 344-2235 laforet@laforet.coop

MOFFET AMÉNAGEMENT FORESTIER INC.

Joseph Moffet, ing. f., président
1877, avenue Mercure, Plessisville (Québec) G6L 2A8
819 998-3881 info@mafinc.ca

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Ghislain Leblond, ing. f., dir. gén. — Frédérique Gagnon-Lupien, ing.f., resp.tech
2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5
819 697-2922 819 697-0574 fgagnonlupien@spbois.qc.ca

ANNEXE 2

Liste détaillée des travaux sylvicoles 2024-2025

Programme régulier

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
7504	déchiquetage	61,3	hectares	112 890,12 $
7512	hersage double passage	13,4	hectares	13 560,80 $
7516	déblaiement mécanique	120,0	hectares	128 946,25 $
7517	débroussaillement et déblaiement faible compétition	3,0	hectares	2 517,00 $
7626	plantation manuelle racines nues pfd résineux	58,946	M plants	40 616,49 $
7633	plantation manuelle récipients 300 cc et plus feuillus	3,754	M plants	2 417,58 $
7636	plantation manuelle racines nues pfd feuillus	0,791	M plants	549,75 $
7637	plantation manuelle récipients 300 cc et plus (15 cavités) résineux	18,525	M plants	12 948,98 $
7638	plantation manuelle récipients 300 cc et plus résineux	165,090	M plants	106 267,96 $
7639	plantation manuelle récipients 200 cc à 299 cc	162,397	M plants	96 377,69 $
7642	enrichissement récipient 200 cc à 299 cc	0,787	M plants	550,90 $
7643	enrichissement récipient 300 cc et plus feuillus	6,150	M plants	4 374,64 $
7647	enrichissement racines nues pfd feuillus	5,050	M plants	4 029,90 $
7648	regarni récipients 200 à 299 cc	10,613	M plants	7 429,10 $
7649	regarni racines nues pfd résineux	10,840	M plants	8 650,32 $
7650	regarni récipients 300 cc et plus résineux	6,193	M plants	4 489,93 $
7652	regarni racines nues pfd feuillus	0,550	M plants	438,90 $
7657	regarni récipients 300 cc et plus (15 cavités) résineux	2,425	M plants	1 920,60 $
7671	transport de plants récipients 200 à 299 cc 200 km et moins	35,050	M plants	523,97 $
7672	transport de plants récipients 200 à 299 cc 201 à 400 km	214,699	M plants	6 431,21 $
7681	transport de plants récipients 300 cc et plus 200 km et moins	114,520	M plants	2 290,40 $
7682	transport de plants récipients 300 cc et plus 201 à 400 km	80,442	M plants	3 217,68 $
7741	taille phytosanitaire de pins blancs et de pins rouges	0,800	hectares	969,60 $
7751	1er dégagement plantations résineux	219,9	hectares	464 623,20 $
7752	2e dégagement plantations résineux	162,4	hectares	322 019,37 $
7753	3e dégagement plantations résineux	14,7	hectares	28 699,35 $
7761	1er dégagement plantations feuillus	18,9	hectares	39 973,50 $
7762	2e dégagement plantations feuillus	2,0	hectares	3 966,00 $
7853	écl. précomm. systématique résineux 8000 à 15000 tiges/ha	4,8	hectares	7 334,40 $
7854	écl. précomm. systématique résineux 15001 tiges/ha et plus	12,4	hectares	21 960,95 $
7858	dégagement en peuplement naturel	7,3	hectares	15 481,80 $
7863	éclaircie precommerciale puits de lumière avec martelage	4,8	hectares	8 232,00 $
7901	martelage feuillus	418,5	hectares	80 233,09 $
7902	martelage résineux	426,2	hectares	96 208,34 $
7922	aide technique mobilisation des bois - manuelle	20,8	hectares	6 656,00 $
7967	éclaircie commerciale feuillus d'ombre - manuelle	1,5	hectares	2 400,00 $
7971	coupe jardinage feuillus d'ombre - manuelle	95,5	hectares	165 782,77 $
7972	coupe jardinage autres résineux manuel	1,3	hectares	2 267,20 $
7973	coupe progressive résineux - manuelle	2,8	hectares	3 981,60 $
7974	coupe progressive feuillus d'ombre - manuelle	8,9	hectares	15 423,70 $
7977	coupe progressive autres résineux - manuelle	10,0	hectares	17 190,00 $
7978	coupe de récupération - partielle - manuelle	2,3	hectares	3 804,20 $
7979	coupe de récupération - totale manuelle	3,6	hectares	1 854,00 $

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
7985	1re écl. comm. résineux plantation dhp 9 à 15 cm - manuelle	8,1	hectares	17 119,44 $
7986	1re écl. comm résineux plantation dhp 15,1 à 19 cm - manuelle	15,2	hectares	26 450,19 $
7987	1re écl. comm. plantation pins blancs et rouges - manuelle	10,4	hectares	19 562,40 $
7988	2e écl. comm. plantation résineux - manuelle	24,3	hectares	35 698,15 $
7989	2e écl. comm plantations de pins blancs et rouges manuelle	5,1	hectares	6 645,30 $
8922	aide technique mobilisation des bois - mécanisée	558,1	hectares	177 579,68 $
8967	éclaircie commerciale feuillus d'ombre - mécanisée	23,6	hectares	31 014,12 $
8970	coupe jardinage résineux - mécanisée	14,7	hectares	20 624,76 $
8971	coupe jardinage feuillus d'ombre - mécanisée	278,9	hectares	379 639,40 $
8972	coupe de jardinage-autres résineux mécanisée	31,3	hectares	44 773,30 $
8973	coupe progressive résineux - mécanisée	29,9	hectares	35 628,60 $
8974	coupe progressive feuillus d'ombre - mécanisée	21,9	hectares	31 141,80 $
8977	coupe progressive - autres résineux mécanisée	22,1	hectares	31 454,64 $
8978	coupe de récupération partielle mécanisée	53,6	hectares	69 485,43 $
8979	coupe de récupération - totale mécanisée	23,0	hectares	14 508,90 $
8981	1re écl. comm. résineux naturel dhp 15,1 à 19 cm - mécanisée	3,5	hectares	4 991,00 $
8985	1re écl. comm. résineux plantation dhp 9 à 15 cm - mécanisée	138,3	hectares	232 715,92 $
8986	1re écl. comm. résineux plantation dhp 15,1 à 19 cm - mécanisée	92,4	hectares	130 934,60 $
8987	1re écl. comm. plantations pins blancs et rouges - mécanisée	37,1	hectares	43 557,14 $
8988	2e écl. comm. plantations résineux - mécanisée	70,8	hectares	86 796,18 $
8989	2e écl. comm. plantations pins blancs et rouges - mécanisée	22,8	hectares	25 102,80 $
Total				3 335 924,97 $

Subvention 2021

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
7751	1er dégagement plantations résineux	3,2	hectares	6 768,00 $
7901	martelage feuillus	1,39	hectares	266,88 $
8978	coupe de récupération - partielle mécanisée	1,39	hectares	1 893,18 $
Total				8 928,06 $

Programme pour une économie verte

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
7751	1er dégagement plantations résineux	3,25	hectares	6 873,75 $
7752	2e dégagement plantations résineux	0,5	hectares	991,50 $
Total				7 865,25 $

Plan d'aménagement bonifié (PAF)

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
7102	PAF bonifié nouvelle propriété	7	nb	5 250,00 $
7103	PAF bonifié propriété enregistrée	1	nb	750,00 $
7104	PAF bonifié dont la propriété est échue	7	nb	5 250,00 $
Total				11 250,00 $

ACRONYMES

pfd : plants à forte dimension

dhp : diamètre à hauteur de poitrine

Adresse

227, rue Notre-Dame Est,
Victoriaville, Qc, G6P 4A2

Contact

819 752-4951
afbf@afbf.qc.ca
www.afbf.qc.ca